

☛ article 1 : lieu & dates & horaires :

- A la Salle polyvalente, Parc Municipal, 24 rue de Saulx, 91160 CHAMPLAN
- Du **vendredi 18 octobre au dimanche 20 octobre 2019 inclus. De 14 h à 18 h**

☛ article 2 : thèmes : **Thème couleur :**

"Paysages au fil des saisons"

Thème noir et blanc :

"Fumées et volutes "

☛ article 3 : participants :

- * Concours ouvert aux membres des photo-clubs du CDP 91.
- * A des fins d'organisation, chaque photo-club donnera son accord pour une participation à l'exposition ou une non-participation, **avant le 15 septembre 2019.**
- * La répartition « couleur » et « noir et blanc » est laissée à l'initiative de chaque photo-club.

☛ article 4 : format et présentation des épreuves :

- * **Chaque club aura à sa disposition 3 grilles (1,20 m x 1,20 m environ.)**
- * **Le format est "libre" en dimensions jusqu'à 60 x 50 maximum, le panoramique est autorisé.**
- * **La présentation de la photo à l'intérieur de ce format libre est laissé à l'initiative de chacun.**
Seules contraintes : "avec cadre et sans verre"
- * **Les clubs ont toutes libertés de disposer de l'occupation des 3 grilles couleur et noir et blanc, réunis, tout en gardant un regard esthétique sur la présentation des photos sur ces grilles.**
- * **Le club de Champlan réalisera et apposera dans un coin du support un discret petit titre sur chaque photo, en fonction des bordereaux reçus impérativement avant le 29 septembre.**
- * Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.
- * Les épreuves non munies d'un système d'accrochage seront systématiquement refusées.
- * Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement pour cause de système d'accrochage défectueux ou insuffisant.
- * Les épreuves devront impérativement mentionner au dos du support :
 - le titre de l'oeuvre,
 - les coordonnées de l'auteur et du photo-club d'appartenance.
- * Par souci d'équité, aucun nom des photo-clubs présents ne devra être affiché.

☛ article 5 : accrochage des épreuves :

- * **Date :**
 - Les épreuves devront être accrochées le **jeudi 17 octobre 2019 de 15 h à 19 h**
 - Chaque photo-club apportera son matériel pour l'accrochage..
- * **Bordereaux d'expédition :**
 - A des fins d'organisation, les bordereaux de participation devront être envoyés par mail, **au plus tard le 29 septembre 2019** à : Gérard Filoche. mail : gerard.filoche@free.fr
 - Chaque photo-club devra impérativement remplir les bordereaux récapitulatifs fournis.

☛ article 6 : retrait des épreuves :

- * Les épreuves accrochées pourront être :
 - Retirées directement le **dimanche 20 octobre 2019** à partir de 18 H 15, aussitôt après proclamation du palmarès du vote des visiteurs et la remise des prix du "Jury" dans la salle polyvalente.

☛ article 7 : Photo-Club organisateur :

- * Les membres du DSPHOTOS pourront également exposer, dans le thème proposé. Le public pourra voter pour leurs photos ; vote uniquement indicatif dans le classement.

☛ article 8 : **jury** :

* - **Oeuvres exposées** :

Après l'accrochage, **DSP**PHOTOS se réserve le droit de retirer de l'exposition toute photo à caractère tendancieux, visiblement hors sujet ou pouvant choquer les visiteurs.

☛ article 9 : **prix et récompenses** :

* Dans chacune des **2 catégories "noir & blanc" et "couleur"**, les prix seront les suivants :

* Parmi les épreuves sélectionnées, le jury décernera dans chaque catégorie, **2 prix "Daniel Séguinot "**

* Pendant l'exposition, les visiteurs seront invités à voter afin de désigner

"leur coup de cœur" tous thèmes confondus.

* **Le Photo-Club de Champlan en appelle au sens moral de chacun pour que ce vote reste un vrai choix photographique portant sur l'ensemble des photos exposées.**

* Toutefois, par souci d'équité, il ne sera attribué qu'un seul prix au même participant dans la catégorie où il sera le mieux placé.

* Les **Prix du Jury "Daniel Séguinot "** et **"coup de cœur" du Public** seront remis aux lauréats **le dimanche 20 octobre à 18 H** à la fin de l'exposition.

* La liste des photos sélectionnées pour l'expo., la liste des lauréats désignés par le jury ainsi que les résultats du vote du public seront adressés ultérieurement par mail, à tous les clubs participants.

☛ article 10 : **organisation** :

* Les organisateurs de l'exposition prendront le plus grand soin des envois qui leur sont confiés.

* Toutefois, ils déclinent toute responsabilité en cas de dégradation lors des manipulations, d'accrochage, de décrochage ou en cas de vol pendant l'exposition.

* En aucun cas, il ne pourra leur être réclamé d'indemnisation financière.

DSPPHOTOS ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure obligeant à modifier ou annuler les dates de l'exposition et/ou les dates de remise des prix et/ou le lieu de l'exposition.

☛ article 11 : **réserves légales** :

* Les organisateurs se réservent le droit :

- d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition,

- de publier dans les journaux locaux d'information, la reproduction des photographies primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque rétribution, sauf dans les cas où la mention **"Reproduction interdite"** est inscrite par l'auteur au dos de l'épreuve, et spécifiquement signalé aux organisateurs au moment de l'accrochage,

* Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

* Les auteurs des photographies devront :

- être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées ou des possesseurs des objets reproduits.

- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.

- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

* Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

☛ article 12 : **acceptation des clauses du règlement**

Le fait de participer à la présente exposition, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

☛ article 13 : **calendrier** :

- Accord ou pas de participation :

avant le 15 septembre 2019

- Envoi limite des bordereaux :

dimanche 29 septembre.

- Accrochage :

jeudi 17 octobre de 15 h à 19 h .

- Exposition :

période du 18 au 20 octobre, de 14 h à 18 h.

- Remise des prix Daniel Séguinot :

et des prix du Public :

le dimanche 20 octobre à 18 H 00

- Pot de l'amitié :

le dimanche 20 octobre à 18 H 00 après la remise des prix

- Décrochage :

le dimanche 20 octobre après la remise des prix et le pot de l'amitié

- Arrêt des votes du public à 17 h 15

☛ article 14 : **renseignements** :

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Emilio Di Gallo 📞 : 06 89 60 25 59 📧 : emilio.digallo@sfr.fr

Gérard Filoche 📞 : 06 30 84 09 28 📧 : gerard.filoche@free.fr